



## Comité des transports

### Procès-verbal 31

Le mercredi 29 juin 2022

#### Participation par voie électronique

**La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la Loi de 2001 sur les municipalités, soit la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19.***

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 6 juillet 2022 dans le Rapport No 30 du Comité des transports.*

**Présents :** Président : Councillor T. Tierney  
Vice-président : Councillor J. Leiper  
Conseillers : G. Darouze, D. Deans, L. Dudas E. El-Chantiry,  
M. Fleury, A. Hubley, C. Kitts, M. Luloff, S. Menard

#### DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 30 de la réunion du Comité des transports du mercredi 30 mai 2022 a été confirmé.

## COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- TRC 22-02 - MÉTHODES DE RÉPARATION DES NIDS-DE-POULE
- TRC 22-03 - RÉPARATION DE TROTTOIRS
- TRC 22-05 - ACCESSIBILITÉ – RÉPARATION DES ROUTES LOCALES

## PLANIFICATION, L'IMMOBILIER, ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1. PLANIFICATION DES TRANSPORTS — EXIGENCES DE DOTATION

ACS2022-PIE-TP-0008

À l'échelle de la ville

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver la conversion de cinq postes temporaires en postes permanents aux Services de la planification des transports, selon les modalités exposées dans ce rapport.**

APPROUVÉE

## ARTICLE DU CONSEILLER

CONSEILLER J. LEIPER

2. MOTION – ENTRÉES DE COUR SUR LES AVENUES WINONA, WILMONT, ELMGROVE, PICTON ET CHURCHILL, LA RUE SCOTT ET LE CHEMIN RICHMOND

ACS2022-OCC-TRC-0016

Kitchissippi (15)

---

## RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Qu'en ce qui concerne la réfection des avenues Winona, Wilmont, Elmgrove, Picton et Churchill, de la rue Scott et du chemin Richmond, le Conseil approuve que les voies d'accès privées soient remises dans l'état où elles étaient juste avant les travaux.**

La motion suivante, présentée par le vice-président Leiper aux fins d'étude et d'approbation lors de la réunion du Comité des transports du mercredi 29 juin 2022, est transmise au Conseil afin qu'elle soit étudiée durant la réunion du mercredi 6 juillet 2022:

### MOTION N<sup>o</sup> CT 2022 31-01

Motion du Conseiller J. Leiper:

**IL EST RÉSOLU QUE** la motion suivante soit ajoutée à l'ordre du jour de la réunion du 29 juin 2022 du Comité des transports, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure*, pour que ce point puisse être examiné afin que le travail de conception et de consultation pour ce projet aille de l'avant sans délai.

**ATTENDU QUE** la Ville a entrepris un projet de réfection majeur des infrastructures sur les avenues Winona, Wilmont, Elmgrove, Picton et Churchill, la rue Scott et le chemin Richmond dans le quartier 15, soit le projet de réfection intégrée des avenues Winona et Wilmont 2020; et

**ATTENDU QUE** les plans sont en voie d'être finalisés et qu'une consultation publique aura lieu dans les prochaines semaines; et

**ATTENDU QUE** pendant la phase de conception, le personnel a constaté que la largeur de certaines entrées de cour dans la zone du projet n'est pas entièrement conforme aux restrictions de la Ville pour les places de stationnement dans une cour avant ni au *Règlement sur les voies d'accès privées*; et

**ATTENDU QUE** pour les propriétés existantes, la Ville n'applique les restrictions pour les places de stationnement sur cour avant et le *Règlement sur les voies d'accès privées* qu'à la suite d'une plainte; et

**ATTENDU QUE** dans ce secteur, il n'y a eu aucune plainte concernant les entrées de cour (voies d'accès privées) et les places de stationnement dans les cours avant; et

**ATTENDU QUE** les résidents du secteur sont favorables à ce qu'une dérogation soit accordée pour les entrées de cour existantes (voies d'accès privées), mais conviennent que les futures entrées de cour et places de stationnement sur cour avant devront respecter les règlements municipaux;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'**en ce qui concerne la réfection des avenues Winona, Wilmont, Elmgrove, Picton et Churchill, de la rue Scott et du chemin Richmond, le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver que les voies d'accès privées soient remises dans l'état où elles étaient juste avant les travaux.

APPROUVÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La réunion s'est levée à 9 h 50.

---

Coordonnateur du comité

---

Président